

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 10 janvier 2023

Le mardi 10 janvier deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Testelin (convocation pour 19 heures 45).

Date de convocation du Conseil : 3 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Marc Houzet, Hélène Delcroix, Régis Rocquet, Francine Van Herenthals, Edith Glasse, Jean-Marie Lalou, Mehdi Hamida, Stéphanie Moreaux, Thierry Guyonnet.

Absent : Charles Autreaux (procuration à Didier Debrabant).

Didier Debrabant sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Didier Debrabant fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 14 novembre 2022,
- 2) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% avant le vote du budget primitif 2023,
- 3) Subvention exceptionnelle association « Orchestre Harmonique de Jolimetz »,
- 4) Point sur le dossier « transition énergétique »,
- 5) Point sur le dossier « Maison du sabotier »,
- 6) Préparation de la cérémonie des vœux,
- 7) Point sur le bulletin municipal,
- 8) Questions diverses et tour de table.

1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 14 novembre 2022,

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2022. Celui-ci est validé.

2) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% avant le vote du budget primitif 2023,

Anthony Vienne propose à l'assemblée, dans l'attente du vote du budget 2023, d'autoriser Didier Debrabant, maire, à régler les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2022 avant le vote du budget primitif 2023.

Résultat du vote : 12 voix pour (Monsieur le Maire ne participe pas au vote – la procuration n'est pas prise en compte).

3) Subvention exceptionnelle association « Orchestre Harmonique de Jolimetz »,

Didier Debrabant expose que nous avons reçu une demande pour une subvention exceptionnelle. L'association « Orchestre Harmonique de Jolimetz » organise le 2 avril 2023 un « concert enchanté ». Le budget prévisionnel a été établi en dépense à 1200 euros – l'association deman-

dera 300 euros au titre des « projets participatifs ». Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention de 450,00 euros soit 50 % du reste à charge de l'association (recettes moins dépenses). Un débat a lieu concernant la règle et le principe des 50 % pour les manifestations exceptionnelles.

Résultat du vote : 11 voix pour, 3 abstentions.

4) Point sur le dossier « transition énergétique »,

Didier Debrabant expose les difficultés liées au dossier : appels d'offres infructueux et propositions au-dessus de l'évaluation initiale. Un nouveau dossier DSIL doit être présenté prochainement.

5) Point sur le dossier « Maison du sabotier »,

Didier Debrabant et Anthony Vienne précisent que quatre entreprises ont été retenues à la suite de l'appel d'offres « marché public ». Après négociation, les entreprises ont remis un prix qui correspond au projet prévu. A noter que l'aide complémentaire de la Fondation du Patrimoine représente plus de 15 000,00 euros de dons. Monsieur Stopin, architecte du patrimoine doit nous proposer une date de réunion avec les entreprises pour l'organisation du planning du chantier. En douze mois, 15 720,00 euros de dons ont été réalisés pour la maison du sabotier. Un grand merci aux personnes, aux associations et aux entreprises qui par un geste financier ont soutenu notre projet. Les donateurs peuvent effectuer un versement à la fondation du patrimoine jusqu'au 31 décembre 2023.

6) Préparation de la cérémonie des vœux,

Didier Debrabant expose qu'après une prise de parole du premier adjoint et du maire chaque association présentera durant quelques minutes son action.

7) Point sur le bulletin municipal,

Noël Delleaux présente sur écran les articles principaux du bulletin annuel.

8) Questions diverses et tour de table.

Monsieur le maire :

- Expose que nous avons à statuer sur la demande de la CCPM pour les emplacements des bennes « ramassages du verre ». Il est envisagé l'implantation de trois bennes : au centre du village, à l'opéra et à la rue du Rond Quesne.
- Revient sur la qualité du « concert de la paix », organisé par l'association « La Cerise ».

Thierry Guyonnet :

- Revient une nouvelle fois, sur les riverains de la rue du Pavé qui « ne jouent pas le jeu » pour une utilisation normale du stationnement des voitures.

Anthony Vienne :

- Indique que nous aurons prochainement à distribuer l'agenda culture et le journal « Pays de Mormal ».
- Un concert de musique pour l'école sera pris en charge par le service culture du « Pays de Mormal ».
- Le 26 janvier à la salle des fêtes d'Orsinval, aura lieu une réunion d'information sur les aides aux associations FDVA.

Marc Houzet :

- Revient sur la question de la liaison chemin de l'Hôpital,
- Indique que la gouttière de l'église déborde.

Hélène Delcroix :

- Demande si une proposition pour un colis des aînés en « circuit court » peut être faite : à quelle date ?

Mireille Dupire :

- Informe que 845,50 euros ont été récoltés pour le téléthon.
- Souhaite que l'on intervienne pour les déjections des chiens notamment devant l'école.
- Revient sur les colis de Noël pour les enfants et pour les aînés.

Fin de réunion à 21 heures.

